

ABONNEMENTS	
LOT et Départ. limitr.	
6 mois	1 an
34 fr.	62 fr.
Autres départements	
6 mois	1 an
36 fr.	66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT (1866-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)... 3 fr. »
RECLAMES 3^e page... 4 fr. »
2^e page... 6 fr. »

TELEPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Nous ne pouvons être sauvés que par nous

Une fois encore, dans les conseils et exhortations qu'il a fait entendre à Châteauroux, le Maréchal a appelé le peuple français à l'union, au travail et à la confiance, allant jusqu'à lui promettre, en échange, que la paix ne serait pas désavantageuse à la France !

Ces appels, il les renouvelle sans se lasser pour obtenir du pays sa collaboration active absolument nécessaire à l'œuvre redoutable du redressement national. Comment y est-il répondu ?

Oh ! on ne leur oppose pas de la mauvaise volonté ! La mauvaise volonté, c'est tout de même de la volonté ! Et l'on se demande parfois si ce n'est pas d'abord de volonté que manquent certains Français. On se demande s'il ne vaudrait pas mieux une force d'action mal orientée qu'il suffirait de redresser que cette sorte de passivité dans l'attente de nous ne savons quelle intervention de salut.

Ici on me permettrait de reprendre des observations que je faisais ailleurs il y a quelque temps sur l'état de délabrement moral ou une pratique prolongée de la paresseuse idolâtrie démocratique avait amené le peuple français. Il se répète dans cette visible hésitation à se persuader qu'il est capable de se sauver lui-même et dans son penchant devenu presque instinctif à se tourner vers le secours d'autrui.

Dans un élan spontané du cœur où il entrait autant de reconnaissance que d'admiration, le peuple français s'est donné au Maréchal. Mais il importe beaucoup que ce ne soit pas pour se décharger de tout sur lui. Il est entendu que le Chef voit et commande ce qu'il faut faire, mais il a besoin d'exécutants qui le fassent bien. L'obéissance que dans leur intérêt on réclame des Français ne les dispense pas d'une action intelligente et résolue qui implique nécessairement la confiance dans leur propre effort.

On les en avait tellement débarrassés.

La stupeur produite par son écrasante défaite ne suffit pas en effet à expliquer ce phénomène bien étrange chez un peuple qui fit face sans désespérer à tant de situations terribles et qui trouva toujours sa force de redressement dans sa foi en son destin. Le mal vient de plus loin. Il est le produit naturel d'un régime pour qui la clairvoyance, le courage et l'énergie du peuple étaient des vertus géantes.

La démocratie n'avait pas besoin de héros. L'héroïsme est fatigant. On s'attire plus facilement les faveurs du peuple à lui prêcher le plaisir, la jouissance, la paix sans souci et le bonheur sans peine.

Après la victoire de 1918, les partis de démagogie trouèrent leur profit à le persuader que les temps barbares du labeur et du courage étaient passés. On lui apprit à mépriser la force, on lui affirma que dans le monde nouveau qu'on lui préparait, le droit, la justice et la liberté n'auraient pas besoin de canons pour résister à la violence et pour établir leur règne sur le monde !

Droit, justice, démocratie ! Ces mots prestigieux lui devinrent comme des fétiches, mieux, comme des sortes de divinités toutes puissantes qui veillaient sur lui.

Le premier dogme de cette religion était que la Démocratie étant l'Avenir ne pouvait pas être vaincue ! Combien de fois et sous combien de formes le lui avait-on répété ? N'est-ce pas le plus haut personnage du régime qui, presque à la veille du jour lugubre où les Allemands firent rouler leurs canons sur les pavés de Paris déclarait encore : Nous vaincrons parce que notre cause est bonne !

Ainsi entretenu dans une sorte de fatalisme heureux, étrange chez des hommes qui se réclamaient orgueilleusement de la raison et de la liberté critique ; ainsi entraîné à la mollesse, à la facilité, à la douceur de se laisser vivre, ainsi éduqué à ne rien attendre de son action personnelle, le peuple français fut en même temps bercé dans cette folle illusion qu'une étroite solidarité de pensée, de cœur et d'intérêt liait entre elles toutes les « démocraties » du monde et que la « conscience universelle » se soulèverait si la France était menacée. C'est pourquoi on lui, pendant la guerre, scrutait anxieusement tous les horizons pour regarder venir à son secours les « libres » nations de l'univers.

Il faut se représenter cette formation d'esprit pour comprendre la détresse du peuple français devant ses croquantes effondrées, devant ses deux foyers aux pieds des régimes dictatoriaux qui devaient être foudroyés par eux.

Il n'est pas facile de se déprendre de chimères dont on s'est si longtemps nourri, de faire table rase d'une éducation dont on a si profondément imprégné sa pensée et inspiré sa conduite. Cela explique la naturelle tendance qui entraîne encore des gens de chez nous à espérer le salut d'interventions extérieures et pourquoi ils rechignent à s'entendre dire que la France devra se sauver elle-même si elle ne veut pas mourir.

Comme c'est la vérité et qu'il n'est pas écrit au Livre du Destin que la vérité sera toujours agréable, ne nous lassons pas de répéter que la Révolution Nationale ne doit être l'œuvre ni des Anglais, ni des Allemands, ni des habitants de la Lune, mais qu'elle sera faite pas des Français ou qu'elle ne sera pas !

INFORMATIONS

Des avions anglais bombardent la région parisienne

Des avions anglais ont bombardé, dans la nuit du 28 au 29 mai, des localités de la banlieue parisienne, nord-ouest. Dans une seule des communes bombardées, 200 maisons sont détruites, 40 civils ont été tués et une centaine blessés. On compte de nombreux sans-abri.

Six avions assaillants ont été détruits. L'un d'eux est tombé dans la Seine.

Cette nouvelle agression a provoqué une vive indignation dans la population ouvrière.

Le Mexique déclare la guerre à l'Axe

La Chambre des députés à l'unanimité des cent huit votants et le Sénat à l'unanimité ont approuvé hier le projet de loi autorisant le président, Avila Gamacho à proclamer formellement l'ouverture des hostilités contre les puissances de l'Axe quand il le jugera opportun.

Le Parlement a voté aussi la suspension des garanties constitutionnelles. Les pouvoirs exceptionnels pour la mobilisation de toute la nation et l'étendue de ces pouvoirs feront l'objet de débats ultérieurs.

Déclarations du gouvernement de Dakar

M. Boisson, gouverneur général de l'A.O.F. a fait les déclarations suivantes au sujet des événements d'aujourd'hui de Madagascar et des Antilles : « Nous sommes prêts à faire face à toute nouvelle tentative. La question ne se pose pas de savoir si Dakar se défendra. Européen ou indigène, blanc ou noir, chacun connaît son devoir. »

« Nous ne pouvons, évidemment, prévoir la forme que prendra l'agression que nous savons, c'est qu'une agression contre Dakar nécessitera aujourd'hui une opération d'envoie de secours à Dakar, il faudrait y mettre le prix. Nous avons les blocs et nous fleurissons notre corail. »

« Le présent et l'avenir se rejoignent. Cet essor de Dakar, en pleine tourmente, a pour notre population indigène, la valeur d'un symbole. Si le prestige de la France demeure, aux yeux des noirs, intact, c'est qu'ils savent, notre œuvre constructive. Aucune propagande ne peut prévaloir contre de tels exemples. »

L'aviation allemande bombarde Canterbury

En représailles à l'attaque britannique contre Cologne, de très bonne heure, par un brillant escadron de nuit, la Luftwaffe a effectué un bombardement contre la ville de Canterbury. Environ 50 appareils ennemis ont franchi les côtes. La moitié a attaqué Canterbury.

L'aide de l'Afrique du nord à la métropole

Au cours de la campagne 1940-1941 l'Afrique du nord a envoyé à la métropole une somme globale de 62.190.000 fr., se décomposant comme suit : Algérie : 28.450.000 fr. ; Maroc : 27.900.000 fr. ; Tunisie : 5.840.000 fr.

Durant la croisée d'hiver 1941-1942, l'Afrique du Nord a totalisé la somme de 85.273.530 francs, soit : Maroc : 43.000.000 francs ; Algérie : 33.073.530 francs ; Tunisie : 7.200.000 francs.

Traques incidents provoqués par des communistes

A Paris dimanche à 10 h. 30 des gardiens de la paix, de service dans la rue de Seine, aperçurent un attroupement. Des individus ayant pénétré dans les locaux de la maison Eco, située au n° 77, s'occupaient à jeter à des femmes massées devant la porte, les boîtes de conserves et autres comestibles que contenait le magasin.

Les gardiens de la paix survinrent aussitôt et procédèrent à l'arrestation de celui qui semblait être l'instigateur de l'opération.

Au moment où les agents et leur capture arrivaient à la hauteur de la rue Bourdon-Lachâtre, des coups de feu éclatèrent. Un brigadier et un gardien furent mortellement atteints. Un deuxième gardien reçut des balles dans l'abdomen. Deux autres gardiens furent également touchés.

Les renforts arrivés sur les lieux permirent de maîtriser deux des saillants, dont l'un fut trouvé armé d'un revolver. L'identité de ces individus, maintenant sous les verrous, démontre de façon péremptoire l'origine bolcheviste de cette affaire.

Dès qu'il fut au courant de ce tragique incident le président Laval s'est rendu à la Maison de Santé des gardiens de la paix où il a salué les corps des victimes. Il s'agit du brigadier Eugène Vaudrey, 44 ans et de l'agent Camille Morhois, 43 ans. La médaille d'or du dévouement a été décernée au brigadier Vaudrey et au gardien Morhois à titre posthume. Le état de santé des trois gardiens blessés est satisfaisant.

La guerre sous-marine dans les eaux américaines

Trois navires de commerce américains de 6.000, 5.900 et 4.800 tonnes, qui se dirigeaient vers des ports de la côte est des Etats-Unis, ont été torpillés et coulés par des sous-marins allemands. Un autre navire, allant de Colos à Kingstown, a été coulé par un sous-marin allemand dans la mer des Antilles.

Le département de la Marine des Etats-Unis a confirmé la perte de ces quatre navires.

L'aviation anglaise bombarde Cologne

Dans la nuit du 30 au 31 mai la R.A.F. a lancé une offensive que le communiqué officiel qualifie pas à qualifier « d'attaque de terreur » contre la ville de Cologne.

Le communiqué allemand déclare que les bombardiers britanniques ont causé de grands dégâts en lâchant des bombes incendiaires et explosives. Les Britanniques reconnaissent que de violents incendies se sont déclarés dans la partie de la ville de Cologne et que les colonnes de fumée s'élevaient à 5.000 mètres.

EN PEU DE MOTS...

La police spéciale d'Autch a découvert chez un entrepreneur de batellerie de Nougaret (Gers) plusieurs milliers de litres de carburant clandestinement stockés.

Le grand duc Michel de Russie a été trouvé étranglé à Kazvin, dans la région occupée par les Soviets, en Iran.

A Troyes, en plein jour, trois employés de banque qui venaient d'encaisser une somme de 800.000 fr. ont été attaqués et volés par deux bandits armés de revolver.

Des Français établis en Grèce vont être rapatriés. Au nombre de 150, ils ont été acheminés par la Suisse jusqu'à Lyon.

LA GRANDE ILE VALAIT EN EFFET D'ÊTRE CONVOITÉE

Dans son éditorial du 5 mai, le journal américain « New-York Times » déclarait, au sujet de l'occupation de Madagascar par les forces britanniques, que cette île la quatrième du monde par la grandeur, aux ressources agricoles et minérales presque inépuisables, valait d'être convoitée ».

Quel avenir dans cette île brève remarque ! Avenir qui exploite, d'ailleurs, toute l'histoire de Madagascar, dont, depuis 150 ans, les Anglais essayent de nous évincer.

Découverte en 1506 par un Portugais visitée en 1529 par deux Dieppois, Madagascar fut, dès 1637, l'objet de lettres patentes de Richelieu à la Compagnie d'Orient pour celle-ci y ériger colonies et en prendre possession ».

En 1665, la prise de possession eut lieu grâce à la célèbre Compagnie des Indes Orientales.

En 1810, par suite d'une interprétation abusive du traité de Paris, l'île passa indûment sous la domination anglaise. Le gouvernement de la Restauration fit récupérer l'île de Ste-Marie et Fort-Dauphin, mais, pendant soixante-dix ans les Anglais s'ingénierent à nous susciter toutes les difficultés possibles.

En 1885, la reine Ranavaloa III ayant accepté notre protectorat, de nouvelles intrigues anglaises amenèrent des incidents locaux qui nécessitèrent l'envoi d'un corps expéditionnaire. Attaqués par les troupes du général Duchesne, Majunga, puis Tananarive, tombèrent entre nos mains ; le protectorat fut de nouveau reconnu, mais bientôt révoqué totalement par la reine, la révolte gronda dans tout le pays. La France y envoya alors un jeune général qui vint de faire ses preuves au Tonkin : Gallieni. Deux ans après, l'île, devenue colonie française, était entièrement pacifiée.

Gallieni, avec une fermeté bienveillante, entreprit alors une œuvre admirable d'éducation, d'assainissement, de mise en valeur économique de l'île, œuvre que ses successeurs devaient continuer à développer sans cesse.

Nous ne pouvons en donner qu'un trop bref aperçu.

Au début de notre occupation, l'île était ravagée par les fièvres, la malaria, la peste. En moins de cinquante ans, elle est devenue une de nos colonies les plus saines, parfaitement équipée au point de vue médical.

L'Institut Pasteur de Tananarive, créé en 1890, une école de médecine indigène, 55 hôpitaux, 48 maternités, 179 postes médicaux et 153 d'accouchement.

L'enseignement primaire, secondaire professionnel fut lui aussi l'objet d'un effort considérable : sur 600.000 enfants d'âge scolaire, plus de 200.000, confiés à 3.500 maîtres, fréquentent les écoles, proportion qui n'a été atteinte dans aucune autre colonie.

La justice fut grandement améliorée en même temps qu'unifiée par la codification de la justice indigène.

D'autre part pour porter au maximum le développement agricole et minier de l'île, un important outillage économique a été réalisé : un réseau routier qui relie tous les grands centres à Tananarive (10.000 voitures de tourisme) 900 kilomètres de voie ferrée, le canal de Pangalane sur la côte Est qui représente 670 kilomètres de voie navigable, l'équipement moderne des ports de Tamatave, de Diego-Suarez, de Tuléar, de Majunga (ce dernier encore inachevé).

On conçoit sans peine que cette magnifique colonie, fruit du génie français, « valait d'être convoitée » par ceux qui déjà ont volé à leurs amis de la veille l'Afrique Equatoriale, Tahiti et la Syrie.

CHRONIQUE DU LOT

Les rations alimentaires pour le mois de Juin

Le taux des rations alimentaires du mois de juin est fixé par un arrêté paraissant aujourd'hui à l'« Officiel ». En voici les grandes lignes.

Pain. — Comme il a été dit la ration demeure la même dans toutes les catégories. Simplement, par suite de l'augmentation du nombre des tickets-lettres de la feuille de pain, ceux-ci ont un valeur de 300 grammes au lieu de 450 en mai. Les travailleurs n'ayant que 30 jours. Les travailleurs de force de première et deuxième catégories continueront à bénéficier de leur supplément respectif de 300 et 600 grammes.

Viande, fromage, riz, chocolat. — Sans changement.

Pâtes, lapin. — Dans la mesure où les approvisionnements le permettent, les deux tickets-lettres « cerclés » de la 2^e quinzaine de la feuille de pain (mais de la 2^e quinzaine seulement) tickets-lettres accompagnés de tickets-chiffres de 50 grammes, pourront être échangés chacun contre 250 grammes de pâtes alimentaires ou de lapin.

Entremets sucrés. — Les consommateurs de catégories E, J1 et V pourront obtenir contre remise de leur coupon n° 7 de juin : soit 250 gr. de farines simples ou composées, soit s'ils le préfèrent et si les approvisionnements locaux le permettent, 250 gr. d'entremets sucrés. Ces mêmes consommateurs pourront obtenir en échange de 100 gr. de tickets de pain 75 gr. de farine composée ou 75 gr. d'entremets sucrés.

Sucré. — Catégorie E : 1 kg. ; autres catégories : 500 gr. Toutefois, les disponibilités permettent une attribution pour les familles : une ration supplémentaire de 500 gr. est accordée aux consommateurs des catégories J1, J2, J3 et V.

Café. — Dans la limite des approvisionnements locaux, les consommateurs pourront se procurer au lieu et place des produits déjà autorisés les mois précédents, contre remise de leur coupon n° 3 de juin, un mélange de chicorée et produits autres que les succédanés du café contenant 250 gr. de chicorée.

LES POMMES DE TERRE DEFENSE D'ARRACHER

Par arrêté du Préfet régional : Les arrachages de pommes de terre sont interdits jusqu'à nouvel ordre sur le territoire de la région de Toulouse.

Cette interdiction ne s'applique pas aux pommes de terre cultivées sous châssis ou sous paillis.

Les infractions au présent arrêté sont constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

AIDEZ-VOUS CONSOMMATEURS L'ADMINISTRATION VOUS AIDERA

Bon nombre de consommateurs se plaignent de ce que les fruits sont vendus tant par les commerçants que par les producteurs à des prix qui jugent excessifs eu égard à la saison et à la récolte exceptionnellement abondante.

L'Administration a cependant établi dès le début une taxation pour les différentes espèces de fruits récentes et vendus dans le département.

Toutefois, ni l'Administration, ni les services de contrôle ne peuvent agir efficacement et faire respecter les taxes si les consommateurs ne les aident pas dans leur tâche.

C'est ainsi que trop de clients achètent au prix fort des fruits de basse qualité sachant très bien que la taxe est nettement inférieure au prix de mandat. Il n'est pas rare en effet de voir des cerises communales taxées à 6 fr. 80 se vendre 11 fr. 90 et même 15 fr. 80 le kg.

Le contrôle va être renforcé mais il faut également que le consommateur ne se prête plus à ces transactions illicites et fasse au contraire respecter lui-même la taxe par le commerçant sans que les consommateurs ne puissent s'en rendre compte eux-mêmes de l'exagération des prix.

Il est rappelé à titre d'information que les prix de vente du détail des différentes espèces de fruits ont été fixés comme suit : fraises : tomates et moult, 8 fr. 60 le kg. — Toutes autres catégories, 15 fr. 20 le kg.

Cerises : Bigarreaux colorés, 15 fr. 80 le kg. — Cerises communes et bigarreaux blancs, 6 fr. 80.

PROPAGEANDE CINEMATOGRAPHIQUE

La tournée gratuite de propagande cinématographique, organisée dans le département, en faveur de l'Armée nouvelle et de l'Empire, se poursuivra dans les localités et aux dates suivantes :

St-Géry, 8 juin ; Lauzès, 9 juin ; Livron, 10 juin ; Lacapelle-Marival, 11 juin ; St-Cré, 12 juin ; Labastide-Murat, 13 juin, toutes ces séances à 21 heures.

Le programme comportera les films ci-après : Les solitaires de la Grande forêt ; Burnous et chéchiars ; Cavalerie française.

Les jeunes gens et jeunes filles de plus de 11 ans sont cordialement invités. Durée de la séance : une heure environ.

CORPORATION PAYSANNE

La constitution de l'Union régionale du département est fixée au samedi 6 juin 1942 à 11 h. 30 au Théâtre municipal de Cahors.

A cette première assemblée de syndicats communaux du Lot, assisteront M. le ministre de l'Agriculture ou son délégué, M. le Préfet, M. de Guébriant, vice-président de la Corporation paysanne, M. de Chantagne, conseiller national, délégué à la vie paysanne, M. Lagarde, membre de la Commission nationale, président du groupe spécialisé des planteurs de tabac de France, les directeurs des divers services ayant des contacts permanents avec l'agriculture.

Les agriculteurs du Lot sont invités à se joindre à leurs syndicats pour honorer de leur présence ces importantes assises de la paysannerie du Lot.

A cette occasion les agriculteurs titulaires d'un permis sont autorisés à circuler librement le 6 juin 1942 de 6 heures à 22 heures. — Les délégués régionaux : A. MOUILLI, G. CARBASSE.

AUX APICULTEURS DU LOT

Les commandes en cire gaufrée ayant dépassé le poids attribué au département, certaines ont dû être réduites pour en ramener le poids total à 110 kilos, chiffre attribué.

Le trop perçu de 13 kg. par kg. commandé sera rendu par nous en passé aux ayants-droit.

Le façonnier vendeur est la Maison Guviller de Casteljaloux, à qui nous venons de transmettre l'état de répartition pour que chacun reçoive sa commande et le montant qui lui reste à régler à cette maison.

Nous sommes exactement conformés aux instructions transmises par la Corporation agricole et tous jours dès réception de ces instructions.

Il ne nous est pas possible d'envoyer des circulaires par le moment, faute de matériel.

Nous disposons de seaux de dix kg. à prendre à Figeac, au prix de douze francs. — La Ruche du Quercy-Figeac.

L'augmentation de la ration de charbon

Le président Laval a donné des instructions pour accroître, dans la répartition générale, la part de charbon réservée aux grandes agglomérations urbaines et pour réduire de façon substantielle l'allocation des administrations, établissements publics, bureaux et magasins, au bénéfice des foyers domestiques.

Ainsi, une première tranche de 200 kilos pourra être livrée à chaque famille dans le moindre délai et il sera possible de passer ensuite à une seconde tranche.

En vue d'améliorer le sort des familles, le président Laval a reconnu nécessaire de maintenir la réduction imposée aux « isolés ». Il a toutefois décidé de ne pas faire jouer cette réduction pour les femmes et les mères de familles vivant seules, afin d'éviter une aggravation nouvelle de la situation pénible qui résulte, pour elles, de l'absence de leurs maris ou de leurs fils. Une deuxième carte sera délivrée à ces ayants-droit.

LES FOURRAGES SONT BLOQUES

Par arrêté du Préfet régional : A compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, les fourrages de la récolte 1942 sont bloqués à la propriété sur tout le territoire de la région de Toulouse.

En conséquence, les transactions portant sur ces fourrages, ainsi que leur circulation, sont provisoirement interdites.

Cependant, demeurent entièrement libres les transports de fourrages du champ à la ferme d'une même exploitation.

Les transports de fourrages d'exploitation à exploitation appartenant à un même propriétaire restent également autorisés ; ils ne pourront toutefois être effectués que sous le couvert d'une autorisation de transport délivrée par le directeur d'arrondissement général du département intéressé.

Par dérogation aux dispositions énoncées dans le G.L.R.P.L.A., des décrets de la région peuvent délivrer des bons de déblocage et de transport desdits fourrages sur autorisation des directeurs départementaux du Ravitaillement général et dans les limites des continents qui leur sont attribués par le B.U.N.A.B.

Avis aux fumeurs

Les fumeurs détenteurs de la carte de tabac sont invités à faire renouveler celle-ci, pour en prolonger la validité, du 1^{er} juin au 10 juillet.

Le leur suffira de présenter au débit où ils sont inscrits leur carte de tabac, accompagnée de leur carte d'alimentation sera détachée, par le débitant, le ticket 9 de juin.

Exequatur

L'exequatur a été accordé à M. Henri Rusterholz, consul de la Confédération suisse à Toulouse, avec juridiction sur les départements de la région dont le Lot.

Gendarmerie

M. Bouvy, gendarme à Latronquière, est nommé à Labenne.

Recette burlesque

M. Teyssède, receveur-buraliste à Labenne, est nommé à Luzech, en remplacement de M. Jean Manié, nommé à Lacapelle-Marival.

Vol de deux brebis

Au cours d'une de ces dernières nuits, deux brebis ont été volées au préjudice de M. Noualhat, propriétaire à Mons (commune d'Assier).

Le lendemain, dans un bois voisin on a retrouvé les toisons très bien enlevées et les abats qui ont été placés dans un panier.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

La journée des Mères à Cahors

Que la famille soit, suivant le mot de Lamartine, « l'unité permanente » de la Cité, nul ne peut le contester. Une société qui ne serait qu'une collection d'individus serait condamnée à périr. C'est parce que ces individus, groupés en familles, forment eux-mêmes une société de familles nouvelles que la société vit et durera. Plus de famille est forte et unie, plus elle est nombreuse et plus la nation est puissante par le nombre et la moralité. Car c'est surtout dans la culture naturelle de la famille que l'individu reçoit l'éducation qui fait de lui un homme. Or, qui lui donne cette éducation ?

Le père, bien entendu. Mais d'abord et surtout la Mère.

C'est elle qu'on a voulu honorer dimanche à la mairie de Cahors où les mères de familles nombreuses étaient reçues par la municipalité ayant à leur tête M. Tassarit, maire de Cahors, M. Tassarit, M. de Dijon, secrétaire adjoint, Mgr Dablanc, M. Boudet, président des familles nombreuses, assistaient à la cérémonie ainsi que M. Orliac, M. de Crismon, qui y représentaient le Secours national lequel a largement contribué aux dons faits à cette occasion aux familles nombreuses.

La cérémonie eut, comme il convenait, un caractère tout familial. Il s'agissait de remettre aux mères de familles les diplômes décernés au nom du Maréchal ce qui fut fait avec le plus cordiale amitié. Répondant à l'appel de la municipalité, toutes les mamans étaient venues avec leurs enfants qui remplissaient d'une joyeuse rumeur la grande salle du Conseil municipal.

Voici les noms des mères de familles présentes : Mmes Jeanne-Marie Charvet, rue Fondue-Haute, 5 enfants ; Madeleine Chibary, rue Poail-Alban, 6 enfants ; Adrienne Dalle, rue Albe, 7 enfants ; Julie-Elise Deltel, à Lamotte, 6 enfants ; Clotilde Fevry, ancienne route de Paris, 6 enfants ; Marie-Joséphine Gibert, côte de Regourd, 5 enfants ; Juliette Jonlie, rue du Pont-Neuf, 5 enfants ; Elodie Laborderie, à Béguos, 5 enfants ; Marie-Henriette Madeleine Méchin, route de Regourd, 7 enfants ; Elise Moles, rue Daumade, 5 enfants ; Marie Ramet, avenue de Toulouse, 8 enfants ; Marie-Henriette Rehoulet, rue St-Barthélemy, 8 enfants ; Auguste-Augustine, rue La Barre, 6 enfants ; Auguste-Augustine Subra, préfecture du Lot, 6 enfants ; Emma Vigier, baraquements 3 Aviron, 7 enfants.

M. Tassarit, en ces accents émués, vanta pour exprimer la profonde et haute signification de cette journée et dit combien de reconnaissance la nation doit aux mères de familles dont la tâche est restée si difficile dans les circonstances actuelles.

Simple et gravement M. le Préfet leur rendit hommage au nom du gouvernement élevant les pensées de tous vers les mères de familles encore prisonnières. « Ne nous oubliez pas », dit-il, « nous sommes limités et nous ne pouvons pas autant que nous le voudrions venir en aide à ces mamans sur qui repose la famille, cellule de la cité. J'ai voulu leur rendre un hommage du cœur et j'ai cueilli trois roses de France que je vais remettre à celle d'entre vous qui a le plus récemment mis un enfant au monde. Quelle l'accomplissement de votre tâche comme le témoignage de notre respect et de notre gratitude à M. le Préfet s'inclinant devant Madame Subra et remet ces trois fleurs. »

Et c'est dans une bonne distribution de gâteaux M. le Préfet et le maire aux enfants par le Préfet et le maire que s'acheva cette belle et touchante cérémonie.

REQUISITIONS POUR L'ŒUVRE PAYSANNE

Il est rappelé aux employeurs qu'en vue de l'application de la loi du 31 décembre 1941, portant réquisition de la main-d'œuvre agricole, MM. les employeurs du département, occupant plus de 5 agents ou ouvriers ou employés, devront, sous les sanctions prévues par la loi du 11 juillet 1938, adresser d'urgence à M. le directeur de la Mission de la Restauration paysanne, 34, rue Wilson, les listes et les fiches de leur personnel susceptibles d'être requis en exécution des articles 3 et 4 de ladite loi, savoir :

1^o Jeunes gens de 17 à 21 ans.

2^o Agents ouvriers et employés célibataires ou mariés depuis plus de 2 ans et sans enfants, âgés de plus de 21 ans et de moins de 46 ans.

3^o Agents, ouvriers et employés âgés de plus de 21 ans et de moins de 46 ans ayant exercé une profession agricole ou forestière.

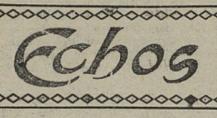
Les fiches individuelles de renseignements sont mises à la disposition des employeurs, par le Service de la Mission de la Restauration paysanne, 34, rue Wilson à Cahors, auquel ils devront les réclamer dans le moindre délai.

M. M. les employeurs n'ayant pas encore fourni ces renseignements devront s'adresser de toute urgence à M. le délégué départemental de la Mission de Restauration paysanne, la liste de leurs ouvriers ou employés visés par la loi du 31 décembre 1941.

Sulfate de cuivre et soufre

Un premier contingent de sulfate de cuivre et de soufre a été attribué à la commune de Cahors. La liste des bénéficiaires ainsi que les bons ont été remis à la coopérative agricole de Cahors, rue de la Chartraine 5 et chargée de la distribution laquelle commencera le deux juin courant après-midi. Copie de cette liste est affichée à la mairie (4^e pillier).

Les intéressés sont priés de se munir d'emballages.



La fin d'une belle Quinzaine.

C'est de la Quinzaine Impériale que nous voulons parler ! Elle a été célébrée à Cahors avec, si l'on peut dire, « les moyens du bord ». Elle fut une belle réussite et aura eu certainement l'heureuse conséquence, non pas peut-être de révéler à nos concitoyens que la France a des colonies mais de leur montrer mieux qu'ils ne l'auraient cru quelques-unes des belles choses qu'on y fait.

Ils sont encore trop nombreux chez nous ceux pour qui ces pays lointains, ces pays exotiques n'évoquent que des idées de sauvagerie barbare. A ceux-là on a fait voir qu'il y existe une manière de vivre, certifiée, différente de la nôtre, mais pleine d'attraits et de charme ; que ces peuples ont eux aussi des artistes et un sens de la beauté très vif et très attachant.

L'exposition coloniale où tout fut si bien mis en valeur aura été une démonstration par le fait de la valeur et du prix que les Français doivent attribuer à l'autre jour à la radio, que pendant de longues années,

Emile LAPORTE.

pendant cette période d'abaissement progressif, abaissement des esprits et des cœurs qui fut l'œuvre d'un régime aboli, on avait fait perdre à notre peuple le sens de la grandeur.

C'est vrai ! On ne parlait que d'émancipation et d'affranchissement. Et sous ces vocables tintamarresques, qu'est-ce qu'on faisait ? On ramenait toutes les pensées du peuple à des préoccupations basses, à des querelles de partis en lutte pour les profits d'un pouvoir aux enchères. Du peuple français qui fut durant des siècles au service de l'Idéal on avait fait un peuple qui s'émouvait surtout à l'appel des bonheurs électoraux.

Eh ! bien, ce sens de la grandeur qu'il ne sera pas longtemps à reprendre. L'évocation de l'Empire colonial doit contribuer à le lui rendre. Et c'est le sens supérieur que l'on a voulu donner à cette Exposition coloniale qui a obtenu, du commencement à la fin, le plus reconfortant succès.

Chaque jour, pendant cette Quinzaine, on est allé la visiter. On y a visité en détail, avec attention. Les gens ne faisaient pas que passer, rapidement, distraitement. Ils s'arrêtaient, ils discutent entre-eux. Ils se montraient les uns aux autres les choses qui les frappaient. Ils faisaient de longues stations devant les stands, les cuivres, les meubles, les broderies, les ivoires, les peintures, les objets taillés et ouvragés, etc.

Et le dimanche de clôture la foule y fut encore plus nombreuse que les autres jours. Elle ne cessa d'y circuler et d'y admirer.

Alors, voilà une démonstration qui aura porté, un leçon qui aura servi !

